



pour les stages des étudiants sur l'obligation vaccinale

Par **LaureB**, le 17/08/2021 à 16:02

Bonjour,

dans l'article 12 de la loi du 5/08/21 il est noté ce qui suit :

III. - Le I ne s'applique pas aux personnes chargées de l'exécution d'une tâche ponctuelle au sein des locaux dans lesquels les personnes mentionnées aux 1°, 2°, 3° et 4° du même I exercent ou travaillent.

Ma fille, étudiante en 3ème année de psychomotricité, doit effectuer des stages à raison de 1 journée par semaine durant son année universitaire. Est-ce que cela enter dans la définition de "tâche ponctuelle" ?? peut-on s'appuyer sur ce point III de l'article 12 pour déroger à l'obligation vaccinale qui lui est imposée par les établissements de santé et paramédicaux qui la recoivent en stage ?

Merci pour votre réponse. Nous sommes désespérées car la pression pour les étudiants est aussi forte entre pression de l'université et pression des lieux de stage qui menacent de compromettre ses études en refusant son entrée dans les établissement en l'absence de vaccination. Merci infiniment. Laure

Par **P.M.**, le 17/08/2021 à 16:09

Bonjour,

A priori si l'établissement de santé ou paramédical exige la vaccination, c'est qu'il estime qu'il ne s'agit pas d'une tâche ponctuelle puisqu'elle est amenée à se répéter pendant toute une année universitaire sinon, il ne prendrait pas le risque de contrevenir à la Loi...

En plus, comme professionnelle de la santé, l'étudiante devrait prendre conscience que la vaccination est la seule mesure qui permette d'endiguer la pandémie...

Par **youris**, le 17/08/2021 à 17:57

bonjour,

vous êtes désespérés, mais je suis effaré voir scandalisé de voir des personnes voulant travailler dans le milieu de la santé, refuser la vaccination sachant qu'une personne non vaccinée est 10 fois plus contagieuse qu'une personne vaccinée.

si votre fille refuse la vaccination, elle doit penser à changer d'orientation, c'est elle seule qui compromet ses études.

votre fille a-t-elle une raison objective de refuser cette vaccination ?

Salutations

Par **Marck.ESP**, le **17/08/2021 à 19:18**

Bonjour

Étant concerné par la maladie et ayant 2 enfants dans le médical (vaccinés) , j'aimerais que votre fille nous dise ce qu'elle pense des autres vaccins obligatoires en milieu hospitalier. D'autre part, savez vous que le vaccin de la grippe est refait chaque année et n'est efficace qu'à 50% voire moins?

Par **Chrysoprase**, le **17/08/2021 à 20:03**

[quote]

bonjour,

vous êtes désespérés, mais je suis effaré voir scandalisé de voir des personnes voulant travailler dans le milieu de la santé, refuser la vaccination sachant qu'une personne non vaccinée est 10 fois plus contagieuse qu'une personne vaccinée.

[/quote]

Bonjour

Moi aussi je suis scandalisée que des personnes destinées à travailler dans ce domaine fuient leurs responsabilités. Certes votre fille ne sera pas médecin et n'aura pas à prêter le serment d'Hippocrate mais elle et ses collègues pourraient s'en inspirer.

De toute façon, tâche ponctuelle ou pas, on y viendra à la vaccination obligatoire, autant se débarrasser tout de suite de cette "corvée"

Je ne travaille pas dans le domaine médical, j'ai le schéma vaccinal complet et je n'ai pas hésité une seconde à me faire vacciner. Mes deux parents ont été contaminés en ehpad, en période de confinement, mon père en est décédé. Des gens comme votre fille me font peur à vrai dire.

Elle hésitera peut-être moins quand elle saura comment on meurt du covid.